

Délibération n° 2019-44

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS MULTI PARTENARIALE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « OBJECTIF EMPLOI » 2019 - 2020 SUR LA COMMUNE DE MASSY**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	58
Présents et représentés	:	71
Votants	:	64

Le mercredi 20 février 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14 février 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

**DELEGUES PRESENTS**

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-44

Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS

M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à M. Michel BOURNAT

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA

Délibération n° 2019-44

M. Jean ROZNOWSKI donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS  
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE  
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN  
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Pierre OLLIER  
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD  
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Dawari HORSFALL  
 Mme. Sylvianne RICARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE  
 M. Gérard DOSSMANN donne pouvoir à M. Thomas JOLY  
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE

**DELEGUES ABSENTS**

M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau

**DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES**

M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Mme. Sylvianne	RICARDEAU	Commune de Massy
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette

**Secrétaire de séance : Mme Catherine DELAITRE**



**Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS MULTI PARTENARIALE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « OBJECTIF EMPLOI » 2019 - 2020 SUR LA COMMUNE DE MASSY**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Dominique FONTENAILLE .

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU les contrats de ville 2015 – 2020 des communautés d'agglomération Europ'Essonne et du Plateau de Saclay signés respectivement les 17 avril et 3 juin 2015 ;

VU la délibération cadre n°2016-319 du Conseil communautaire du 29 juin 2016 sur « La politique de l'emploi et de l'insertion » dans la Communauté Paris-Saclay ;

VU le projet de Convention générale de partenariat du dispositif « Objectif Emploi » 1 ci-annexée ;

CONSIDERANT la politique publique en faveur de l'emploi et de l'insertion de la Communauté Paris-Saclay et l'importance pour le public jeune demandeur d'emploi en difficulté du territoire de la Communauté d'agglomération de disposer d'outils d'insertion et d'emploi ;

CONSIDERANT que les jeunes en situation de sans emploi, sans études, sans formation (jeunes NEET) sont des publics en errance notamment sur les communes en politique de la ville ;

CONSIDERANT que sur la commune de Massy environ 150 jeunes, âgés de 16 à 29 ans cumulent des difficultés diverses pouvant entraîner une forme de marginalisation, une défiance et des critiques à l'encontre des institutions et des entreprises ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'expérimenter de nouvelles pratiques institutionnelles et associatives pouvant être en phase avec les besoins identifiés des publics ciblés, en garantissant réactivité et proximité ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de remobiliser ce public cible qui ne fréquente pas nécessairement les espaces de proximité ou les institutions de droit commun, issus principalement des quartiers prioritaires, et les accompagner dans la construction de leur parcours individualisé et personnalisé ;

CONSIDERANT qu'il s'agit de mener une action expérimentale fédérant l'ensemble des acteurs que sont les institutions, les associations et les entreprises afin d'adapter leurs modalités d'intervention et notamment l'accueil, l'accompagnement et le suivi de ce public ;

CONSIDERANT que fort de ces constats, il y a lieu de développer un plan d'action conséquent pour ces 16-29 ans repérés en difficultés socio-professionnelles ;

Délibération n° 2019-44

CONSIDERANT l'avis de la commission n°2 « Développement économique, ZAE, Recherche, Innovation, Emploi et Insertion » du 7 février 2019 ;

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

*A la majorité absolue des suffrages exprimés,*

1. APPROUVE la mise en œuvre du dispositif « Objectif Emploi » ;
2. APPROUVE les termes de la convention du dispositif « Objectif Emploi » ;
3. PREND ACTE de la liste des partenaires institutionnels et associatifs qui s'engagent concomitamment :
  - La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS), co-financeur
  - Le Pôle Emploi
  - L'association « ViTaCité, la Mission Locale »
  - L'association « Atout Plie »
  - L'association de prévention spécialisée « Alliance Prévention »
  - L'association « Agir ABCD »
  - L'association « Humanitaria »
  - L'association « APASO »
4. DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 11 250 € à l'association « Atout Plie Nord-Ouest 91 » pour la période d'avril à décembre 2019 et 10 000 € pour la période de janvier à août 2020 ;
5. AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat du dispositif « Objectif Emploi » et ses avenants éventuels ;
6. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 20 février 2019

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (64 VOIX)

Délibération n° 2019-44

64 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

Pas pris part au vote : M. Téli-Justin GNADRE, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Florence LORTON, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Pierre COSTI, Madame Dominique LEGOFF, M. Dominique FONTENAILLE

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20190220-lmc125826-DE-1-1

Date AR Préfecture :

22/02/19

- Affichée / Publiée le 25/02/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).